



**Le Premier adjoint à la maire de Dijon,
Président du Conseil d'Administration
de l'EPCAPA**

À l'attention
des résidentes et résidents,
des familles,
des personnels de l'EPCAPA

Dijon, le 16 janvier 2025

Nos réf. : AH/AR

Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques mois, l'EPCAPA, composé des EHPAD des Bégonias et des Jardins Voltaire-Paulette Guinchard, est confronté à plusieurs difficultés. Je souhaite par ce courrier vous apporter des informations afin de répondre aux nombreuses et légitimes sollicitations qui m'ont été exprimées.

Une inspection diligentée par l'Agence régionale de santé Bourgogne Franche-Comté (ARS BFC) et le Conseil départemental de la Côte-d'Or (CD21) s'est déroulée en mai dernier. Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'un plan global d'inspection des EHPAD de la Côte-d'Or. Le rapport définitif, qui m'a été transmis fin novembre 2024 et qui a été présenté au Conseil d'Administration de l'EPCAPA le 20 décembre, fait état de plusieurs dysfonctionnements.

En premier lieu, le rapport insiste sur le fait que les résidentes et résidents sont bien pris en charge et il faut le souligner, car c'est bien l'essentiel. Cela est dû au formidable travail quotidien des agents de l'EPCAPA auxquels je rends hommage.

Toutefois lors de l'inspection, plusieurs écarts importants ont été relevés dans le fonctionnement interne de l'établissement, notamment en lien avec des insuffisances managériales et l'absence de plusieurs procédures internes essentielles. Les réponses apportées par la direction de l'établissement n'ont pas permis de répondre pleinement aux attentes et à l'importance des enjeux soulevés. Cela est d'autant plus regrettable que des observations similaires avaient déjà été formulées lors de la précédente inspection en 2019, sans qu'un suivi efficace n'ait été mis en place depuis.

La situation actuelle commande de prendre des décisions.

C'est pourquoi, j'ai proposé lors du Conseil d'administration du 20 décembre 2024, avec le soutien de l'ARS BFC et CD21, que notre établissement, notamment la direction, se fasse accompagner durablement par un organisme extérieur, l'Etablissement Public National Antoine Kœnigswarter (EPNAK), dans le cadre d'un mandat de gestion. Il ne s'agit pas de refaire un audit, tout est dans le rapport d'inspection, mais bien d'accompagner notre établissement pour établir un plan d'action précis, efficace, de s'assurer de sa mise en œuvre, reconnaissant envers les équipes et soutenable financièrement.

VILLE DE DIJON

CS 73310 • 21033 Dijon cedex

Tél : 03 80 74 51 51

contact@ville-dijon.fr • www.dijon.fr

L'EPNAK est un établissement public national, j'insiste sur la notion d'établissement public qui permet de maintenir le statut de la fonction publique hospitalière. L'EPNAK est connu et reconnu par nos autorités de tutelles (ARS BFC et CD21) pour gérer 85 établissements en France, spécialisés dans le handicap et depuis quelques années dans la prise en charge de la dépendance. L'intérêt porté par l'EPNAK pour notre établissement est très positif.

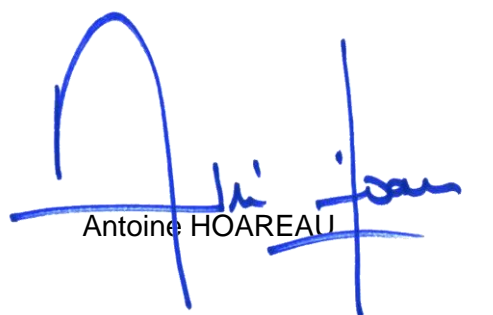
Ces difficultés s'ajoutent à la situation financière de l'établissement qui s'est encore dégradée en 2024. L'exercice comptable 2024 s'établit avec un déficit de près de deux millions d'euros pour un budget global d'environ quatorze millions d'euros. Après les difficultés rencontrées durant la crise sanitaire en 2020 et 2021, qui avaient déjà impactées notre budget, nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation très inquiétante. Le problème du sous financement chronique des établissements publics pour personnes âgées dépendantes n'est pas spécifique à nos EHPAD publics dijonnais. Régulièrement vous lisez dans la presse des articles faisant état de ces problèmes financiers. Mais ces difficultés chroniques ajoutées à des difficultés de gestions locales qui ont mis en péril l'équilibre financier de l'EPCAPA. Je tiens à remercier l'ARS BFC qui a débloqué une enveloppe exceptionnelle fin 2024 de 800 000 € permettant de rétablir provisoirement la trésorerie.

Aussi, le mercredi 8 janvier 2025, j'ai rencontré le Comité de direction de l'EPCAPA, puis le vendredi 10 janvier 2025 les représentants des familles et les représentants du personnel en présence du directeur général et de la directrice BFC de l'EPNAK. Ces réunions de concertation ont permis de valider cette proposition qui a recueilli l'assentiment du comité de direction (hors celle du directeur), des représentants des familles et des représentants du personnel.

Un CSE se réunira le mardi 28 janvier 2025 afin que les organisations syndicales et les représentants du personnel donnent un avis formel à cette proposition. Puis, le Conseil d'administration sera réuni le vendredi 31 janvier 2025 pour voter le mandat de gestion à l'EPNAK pour une durée de deux ans.

Le Conseil d'Administration et moi-même, soutenu par l'ARS BFC et le CD21, sommes mobilisés. Nous proposons une solution concrète face aux défaillances de la direction de l'EPCAPA. Sachez que notre seule boussole est le bien-être des résidentes et résidents, ainsi que de bonnes conditions de travail pour le personnel dans le cadre du maintien du service public. Je tiens à saluer et remercier les représentants des familles ainsi que les représentants du personnel pour leur sens des responsabilités et la qualité de notre dialogue.

Je vous prie de croire, mesdames, messieurs, en l'assurance de mes salutations les meilleures.



Antoine HOAREAU

Copies :

- Monsieur le Directeur général de l'ARS BFC
- Monsieur le Président du Conseil départemental de la Côte-d'Or
- Madame la Maire de Dijon